

**Département fédéral de Justice et Police DFJP**

A l'attention de Messieurs Adrian Tagmann  
et Valerio Di Sauro

Genève, 10 septembre 2024

Messieurs,

Nous vous remercions pour la consultation relative à la modification du Code des Obligations (transparence sur les questions de durabilité). L'avant-projet vise à modifier le Code des Obligations afin d'aligner les obligations en matière de rapports de durabilité pour les entreprises suisses aux exigences de la directive de l'UE dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Nous vous prions de trouver notre prise de position ci-dessous :

**SUISSENÉGOCE**, l'association suisse du négoce des matières premières, représente les intérêts des entreprises basées en Suisse actives dans le négoce des produits agricoles, des métaux/minerais et l'énergie. Nous nous engageons pour le respect des directives ESG (Environmental, Social and Governance) et soutenons les pratiques durables dans l'industrie, en nous orientant sur des tendances impulsées entre autres par l'UE.

Par conséquent, **nous soutenons l'harmonisation des dispositions du Code des Obligations avec les exigences liées aux rapports de durabilité figurant dans CSRD.** Cette harmonisation établit également un « level-playing field » en Suisse.

Comme indiqué dans les documents transmis par vos soins, les rapports de durabilité renforceront la transparence vis-à-vis de la société civile et d'autres parties prenantes, amélioreront l'accès à la finance durable et contribueront à la promotion de comportements plus durables des entreprises. Ces dernières considèrent déjà les rapports de durabilité comme un instrument stratégique dans la mesure où elles doivent fournir des informations relatives à la durabilité aux banques.

Compétitivité de la Suisse, coûts des rapports/de l'audit et soutien aux entreprises suisses

SUISSENÉGOCE joue un rôle crucial dans le maintien de la Suisse en tant que hub du négoce des matières premières et contribue ce faisant à la prospérité de notre pays et à la compétitivité de ses entreprises. Bien que nous soutenions l'implémentation de CSRD dans le droit suisse, **ses exigences auront un impact considérable sur les entreprises suisses.** Leur compétitivité sera entravée dans la mesure où les hubs de négoce en concurrence avec la Suisse ne reprendront pas CSRD dans leur législation.



Comme indiqué dans l'étude d'impact demandée par le Conseil fédéral, **les entreprises suisses seront confrontées à des coûts considérables** estimés à un total de 620 millions de CHF. Plusieurs prestataires de services estiment que les rapports de durabilité coûteront entre 40'000 et 350'000 CHF et les audits entre 70'000 et 500'000 CHF par entreprise. Comme reconnu par le Conseil fédéral dans ses réponses à des interventions parlementaires (voir notamment [24.3161 Ip. Burkart](#) et [23.4062 Po. Dittli](#)), les PME seront fortement impactées.

De plus, les coûts totaux liés à aux rapports de durabilité et à leur vérification peuvent se monter à 2 millions CHF pour les multinationales, sans inclure les dépenses liées à l'engagement de personnel supplémentaire afin de respecter les exigences de CSRD.

La majorité des membres de SUISSENÉGOCE seront dans le champ d'application de CSRD (150 millions EUR de chiffres d'affaires dans l'UE/filiale dans l'UE, 250 employés et 50 millions de chiffres d'affaires dans l'UE) en raison des hauts chiffres d'affaires et/ou du volume de transactions élevé caractérisant le négoce de matières premières.

Considérant les éléments qui précèdent, **nous demandons des mesures de soutien afin de maintenir la compétitivité des entreprises suisses et de préserver le statut du hub suisse de négoce des matières premières :**

- 1) Mise en œuvre d'incitations économiques/fiscales pour les rapports de durabilité et leurs audits (déductions fiscales...)
- 2) Etablissement de lignes directrices et de formations pour les entreprises (support technique, logiciel, outils digitaux, plateforme suisse pour les rapports de durabilité...)
- 3) Assurer une reconnaissance mutuelle entre les standards suisses et ceux de l'UE
- 4) Mettre sur pied un point de contact dans l'administration fédérale pour les rapports de durabilité

Reconnaissance mutuelle entre standards suisses/de l'UE : Nous demandons une décision rapide qui renforcera la prévisibilité et contribuera à la standardisation des rapports. Ceci d'autant plus que CSRD prévoit la reconnaissance mutuelle des standards avec les Etats- tiers.

Vérification des rapports de durabilité : Nous souhaiterions des clarifications concernant l'étendue de la vérification du rapport de durabilité. Le rapport d'audit se limitera-t-il à examiner les différences avec le rapport financier ? Des audits crédibles sont un aspect central des rapports de durabilité et contribueront à la crédibilité de l'exercice pour les investisseurs et consommateurs. Dans son état actuel, l'avant-projet ne définit pas l'étendue de l'audit entre une vérification limitée et complète. Afin de limiter les coûts d'audit déjà considérables, nous recommandons un examen limité (assurance négative) et pas un audit complet.

Publication et approbation des rapports : l'avant-projet prévoit que le rapport soit publié immédiatement après l'approbation des états financiers par l'Assemblée générale (2-3 semaines). Néanmoins, l'Assemblée générale pourrait être convoquée seulement quelques semaines après la fin de l'année pour des considérations financières (distribution des dividendes notamment). Par conséquent, nous proposons de clarifier que le rapport de durabilité pourra être approuvé et publié dans les 6 mois suivant la fin de l'année financière, c'est-à-dire pas directement après l'approbation des états financiers.

Nous vous remercions encore de la consultation et de la prise en considération des éléments susmentionnés.

M. Gaël Coronel ([gael.coronel@suissenegoce.ch](mailto:gael.coronel@suissenegoce.ch), +41227152999) reste à votre disposition en cas de questions.

Cordiales salutations,



**Florence Schurch**  
*Secrétaire générale*